

Finalisation de la voie lente de Daverdisse vers Bièvre

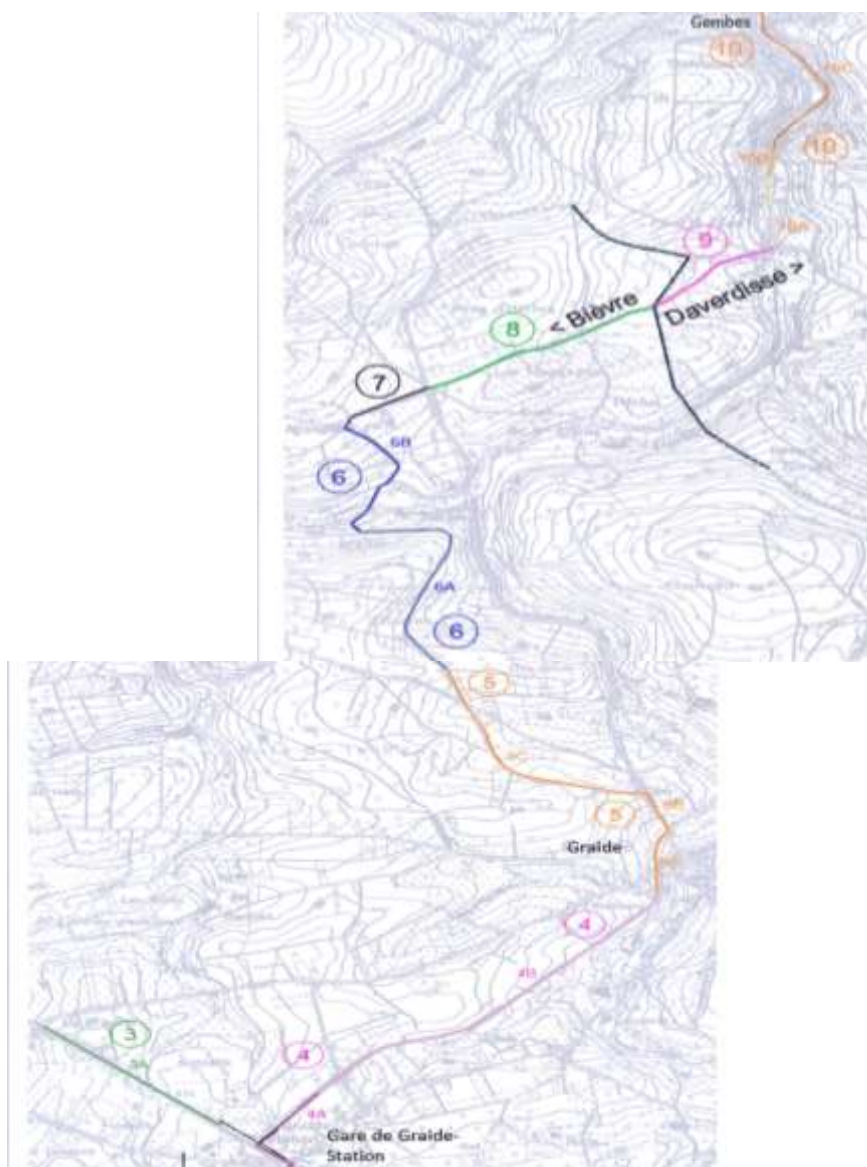
Ce projet est à dimension transcommunale.

Il est inscrit dans le PCDR des deux communes sous les références :

- Pour Daverdisse : M.1.02 (lot 1) Finalisation de la voie lente vers Bièvre
- Pour Bièvre : il figure parmi les trois projets ajoutés au PCDR lors de l'actualisation.

Description du projet :

Le cheminement permet de rejoindre le pré-ravel à Gembes et la gare de Graide-Station. Il se décompose en 7 tronçons, numérotés de 10 à 3.



Sur le territoire de Daverdisse

Un cheminement a été aménagé dans le cadre du programme PICVert sur l'ancien vicinal entre Porcheresse (Les Rives) et Daverdisse (Le Moulin). Cette liaison se prolonge vers la commune voisine de Wellin, via Halma.

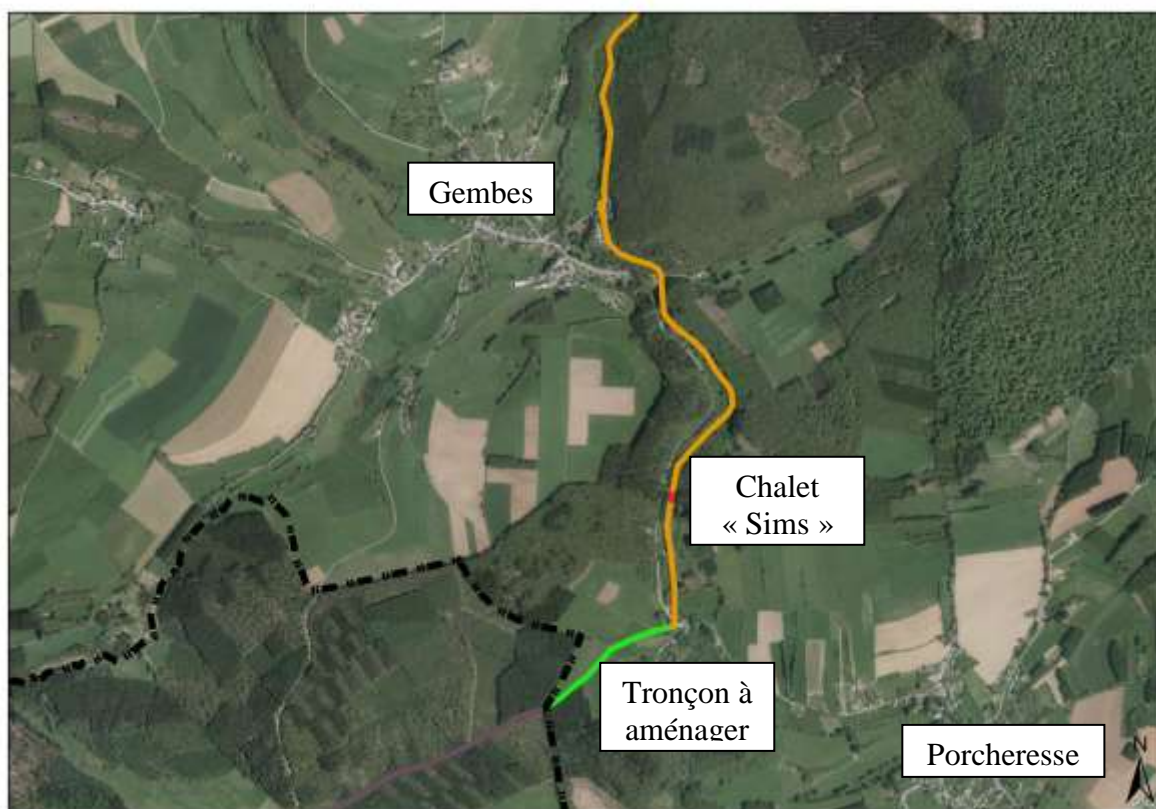
Dans le cadre de son PCDR, la commune de Bièvre envisage elle aussi la mise en œuvre d'une voie lente entre la gare de Graide-Station et Porcheresse (Les Rives). Par ailleurs, l'ADL « Bièvre – Vresse-sur-Semois » prévoit de poursuivre la voie lente vers Vresse-sur-Semois puis la France.

Tronçons 10 et 9

Sur le territoire de Daverdisse, il manque uniquement un tronçon entre Porcheresse (Les Rives) et la commune de Bièvre. Par ailleurs, la commune a aujourd'hui acquis une propriété (chalet « Sims ») traversée par l'ancien vicinal, ce qui offre la possibilité d'éviter le contournement de cette propriété en obligeant de longer la voirie et d'emprunter un pont sur l'Almache peu adapté.

Au niveau du chalet « Sims », la passerelle doit être remplacée. Afin de poursuivre le tracé existant, un empiérement est réalisé.

L'aménagement comprend également la réalisation d'un espace de convivialité et de repos (bancs) ainsi qu'un panneautage (signalisation de la voie lente).



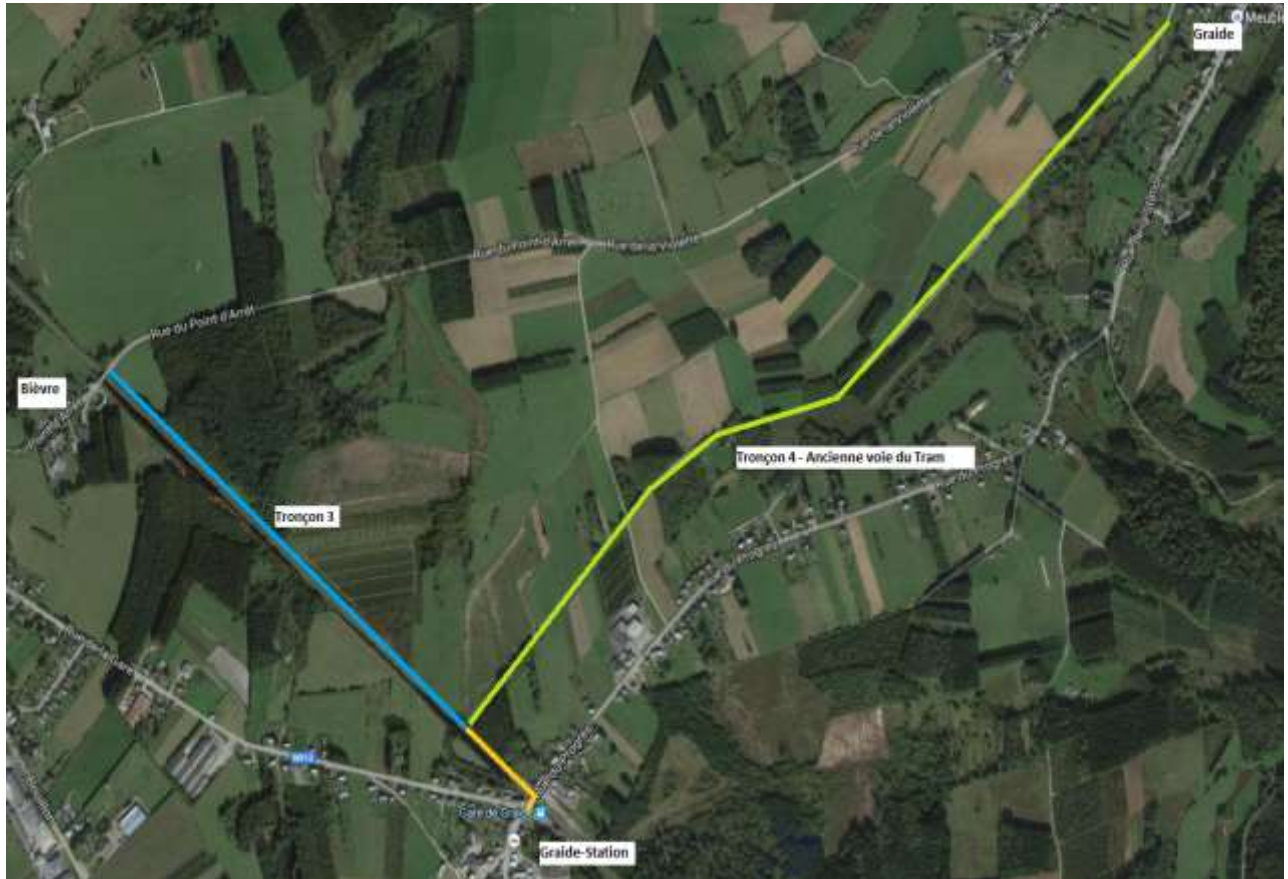
Pour le tronçon entre Porcheresse et la commune de Bièvre, le tracé de la voie lente emprunte un chemin forestier. La solution proposée est de créer une bande en béton de 3 mètres pour la circulation des usagers lents. Cette solution a l'avantage :

- De permettre une utilisation aisée par les différents usagers pressentis (piétons, poussettes, PMR, cyclistes...).
- De favoriser la cohabitation des usages.
- De garantir la durabilité des aménagements et la facilité d'entretien.

Tronçons 3 à 8 sur Bièvre

Sur la commune de Bièvre, le tracé débute au niveau de l'ancienne gare de Graide (tronçon 4) et au niveau de l'est du village de Bièvre (tronçon 3). Les aménagements prévus sur ces deux tronçons sont des cheminements en béton d'une largeur de 2,50 m.

La jonction de ces deux antennes au niveau de l'ancienne voie du tram permettra la liaison vers le village de Graide. Sur ce tronçon, il est proposé la mise en place d'un revêtement hydrocarboné sur l'assiette existante d'une largeur de +/- 3,00 m.

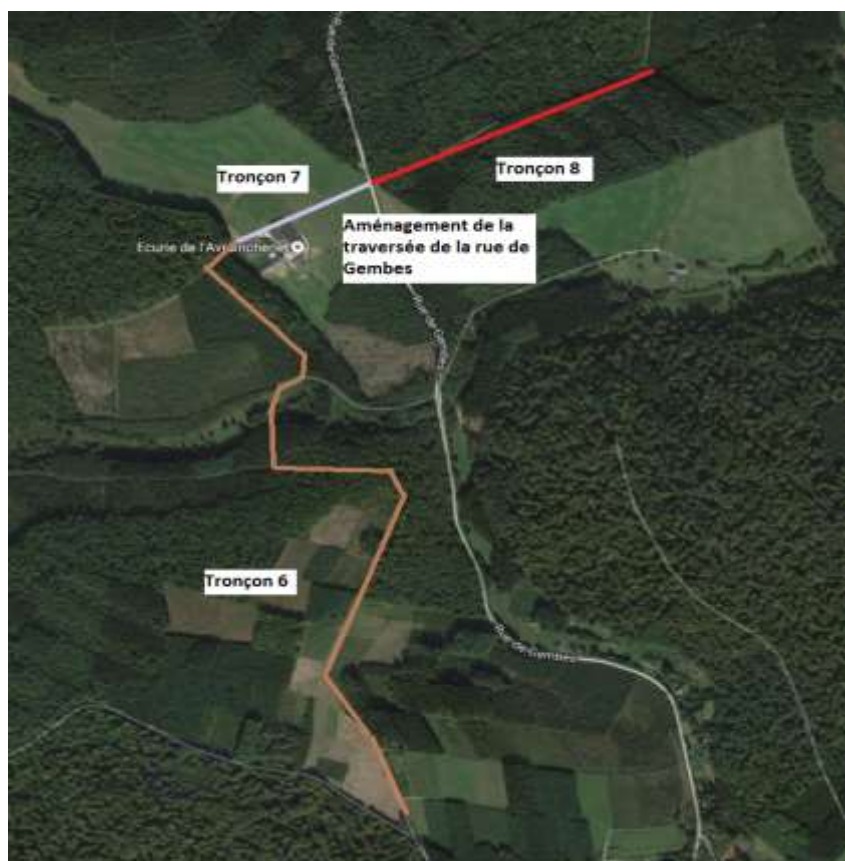


Le tronçon n°5 traverse le village de Graide via l'ancienne voie du tram, sur laquelle les carrefours seront aménagés pour garantir la sécurité des usagers de la voie lente. L'itinéraire longe la maison de village où il existe déjà des aménagements de convivialité.

Ce tronçon emprunte ensuite les rues de Gembes et Voye de Sclassin qui sont des voiries communales hydrocarbonées. Des aménagements de sécurité seront réalisés, et plus particulièrement au niveau du carrefour de la rue de Gembes et Voye de Sclassin. Le passage au niveau de la Voye de Sclassin permet aux utilisateurs un accès au "Jardin des Hiboux" qui est un point touristique de la commune de Bièvre.



Les tronçons 6 à 8 assurent la liaison avec la commune de Daverdise et le pré-ravel déjà existant. L'itinéraire emprunte des chemins forestiers à l'exception d'une partie du tronçon n°7 qui est la voirie d'accès à la ferme de l'Avrainchenet. Sur ces tronçons, des cheminements en béton et hydrocarboné seront mis en œuvre suivant la configuration et l'utilisation pour d'autres activités forestières, telles que l'abattage (tronçon 8).



Origine de la demande :

- Consultation de la population
- Groupes de travail
- CLDR

Justification du projet :

Il est important de valoriser les voies lentes afin de renforcer l'attractivité touristique du territoire et surtout offrir des possibilités de modes doux pour les habitants. Ce parcours permet de relier des pôles importants des deux communes : la vallée de l'Almache, le Moulin de Daverdisse, Les Rives, le Jardin des Hiboux, la ferme de l'Avrainchenet, la gare de Graide-Station.

En effet, rappelons les éléments évoqués dans ce diagnostic partagé de Daverdisse : « Toutefois, la mise en place d'un tourisme intégré basé sur les ressources locales, c'est-à-dire la forêt, la nature, les paysages, les promenades peut être un vecteur de développement. Dans cette perspective, la poursuite des différentes activités, la valorisation des sites patrimoniaux ou encore le renforcement des voies lentes se doivent d'être envisagés. Pour ce dernier point, l'existence d'un cheminement pré-RAVeL offre une opportunité, notamment par la connexion aux infrastructures existantes ou en projet dans les communes voisines permettant de constituer un réel réseau transcommunal, voire transfrontalier ».

Ce projet s'inscrit donc dans une perspective transcommunale de développement d'une voie lente connectée à un arrêt SNCB toujours en activité, situé sur la ligne 166. Par ailleurs, l'ancienne gare de Graide-Station serait aménagée en centre d'interprétation de la nature (en lien avec un important projet Life-papillons).

D'autre part, un projet transfrontalier a été déposé dans le cadre d'Interreg, mais n'a pas été reçu favorablement

Localisation :

- Gembes -> Porcheresse -> Graide-Station

Statut au plan de secteur :

- Sur Daverdisse : Zone forestière et zone naturelle
- Sur Bièvre : Zone forestière, zone naturelle, zone agricole, zone d'activité économique mixte et zone d'habitat à caractère rural.

Statut de propriété :

- L'ensemble du cheminement sur la commune de Daverdisse se situe sur propriété communale.
- Pour la commune de Bièvre :
 - Les tronçons 4B, 5, 6 et 8 se situent sur propriété communale
 - Le tronçon 3 se situe sur la propriété d'INFRABEL (accord sur bail emphytéotique)
 - Le tronçon 4A se situe sur propriété privée (procédure de possession trentenaire pour une parcelle et accord de vente pour l'autre parcelle)
 - Le tronçon 7 se situe en partie sur propriété privée (accord oral de vente) et en partie sur propriété de la Commune de Daverdisse (dossier d'aliénation de parcelle)

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :

- Acquisitions ou baux emphytéotiques par la Commune de Bièvre
- Aménagement de la voie lente
- Restauration du pont au niveau du chalet « Sims »
- Aménagement d'espaces de convivialité et de repos
- Mise en place de la signalétique

Parties prenantes, porteurs de projet :

- Commune de Daverdisse
- Commune de Bièvre
- ADL « Bièvre – Vresse-sur-Semois »

Objectifs visés :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectifs principaux du PCDR de Daverdisse

✓	Objectif 2. Renforcer la qualité du cadre de vie
✓	Objectif 4. Développer l'activité économique sur le territoire

Objectifs principaux du PCDR de Bièvre

✓	Axe 2. Renforcer l'identité communale et le positionnement de la commune dans la microrégion en améliorant le cadre de vie et en valorisant le patrimoine naturel
✓	Axe 3. Soutenir et coordonner les initiatives villageoises et favoriser les échanges par la mise en place de pôles d'animation et de nouveaux services tout en valorisant les outils déjà existants

Création d'emplois envisagée :

Des emplois indirects pourraient être créés dans le cadre du développement d'activités Horeca.

Estimation globale du coût :

Voir en annexe pour estimation détaillée

Métré synthétique	
<u>Postes</u>	<u>Montant</u>
- Cheminement Béton	780.510,00 €
- Cheminement hydrocarboné	277.350,00 €
- Cheminement empierré (10)	18.460,00 €
- Gestion des eaux (drainage, canalisation)	257.000,00 €
- Aménagements sécurité, signalétique, convivialité	139.940,00 €
- Travaux préparatoires (abattage, débroussaillage,...)	102.000,00 €
- Passerelle	130.000,00 €
Somme travaux HTVA	1.705.260,00 €
TVA 21%	358.104,60 €
Somme travaux TVAC	2.063.364,60 €
Frais d'étude	135.590,76 €
TOTAL TVAC	2.198.955,36 €

Récapitulatif estimations

Commune de Bièvre

<u>Tronçon</u>	<u>Montant</u>
Bièvre 3	273.400,00 €
Bièvre 4	400.310,00 €
Bièvre 5	40.000,00 €
Bièvre 6	354.700,00 €
Bièvre 7	28.500,00 €
Bièvre 8	253.850,00 €
Sous-total Commune de Bièvre HTVA	1.350.760,00 €
TVA	283.659,60 €
Frais d'études (Gestion chantier comprise)	107.116,70 €
Sous-total Commune de Bièvre TVAC	1.741.536,30 €

Commune de Daverdisse

<u>Tronçon</u>	<u>Montant</u>
Daverdisse 9	169.950,00 €
Daverdisse 10	184.550,00 €
Sous-total Commune de Daverdisse HTVA	354.500,00 €
TVA	74.445,00 €
Frais d'études (Gestion chantier comprise)	28.474,06 €
Sous-total Commune de Daverdisse TVAC	457.419,06 €

Origines du financement :

- Le Développement Rural pour 90 % jusqu'à 1.000.000€, puis à 50% au-delà (projet transcommunal)
- Les honoraires sont répartis entre les deux communes selon les travaux à effectuer, à raison de 79% pour Bièvre et 21% pour Daverdisse.
- Les Communes pour le solde

	Total TVAC	Part DR - 90% - 50%	Part communale
Travaux Daverdisse	428 945 €		
Honoraires Daverdisse	28 474 €		
	457 419 €	411 677 €	45 742 €
Travaux Bièvre	1 634 420 €		
Honoraires Bièvre	107 117 €		
	1 741 536 €	1 087 801 €	653 736 €
	2 198 955 €	1 499 478 €	699 478 €

Un projet avait été déposé dans le cadre du programme Interreg mais n'a pas été retenu.

Acquisitions par la commune de Bièvre :

Programme de réalisation :

Le projet est réalisé en une seule phase et en un marché de travaux, le tout coordonné par un seul auteur de projet.

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Le projet est actuellement à l'étude sur la commune de Bièvre et est en attente de subventionnement (validité du PCDR jusqu'au 23/11/2016).

Ce projet est repris en lot 1 du PCDR de Daverdisse (en attente d'approbation par le Gouvernement wallon courant septembre).

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

- Acquisition de la propriété « Sims » sur Daverdisse
- Différents contacts et réunions avec les communes concernées par la voie lente
- Esquisse d'aménagement
- Estimation financière
- Concertation avec la commune de Bièvre
- Convention entre les deux communes
- Promesses de vente et préparation de baux emphytéotiques

Programmation dans le temps :

- Projet prioritaire – Réalisation à partir de 2016

Impacts du projet sur le développement rural:

Social	Environnement	Economie
★★★ Le projet permet de renforcer la convivialité par la mise en place d'espaces de promenade et de détente	★ Le développement des modes doux, de plus connecté à un arrêt SNCB, permet de réduire l'empreinte écologique des habitants et des visiteurs	★★★★ Le projet permet un développement économique endogène basé sur un tourisme vert, intégré et durable

Le projet participe..... au volet du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ;

★★★★ = très bien

Evaluation :

Indicateur	Source	Cible
Fréquentation de la voie lente	Communes Syndicats d'Initiative	Au moins 30 % des visiteurs des SI ayant emprunté la voie lente
Inscription du projet dans une dynamique transcommunale	Commune	Prolongement vers Bièvre effectif

Annexe(s) :

- Plan reprenant le cheminement au complet, les statuts des tronçons, le statut de propriété, la largeur des cheminements et les sites propres ou non
- Estimation financière détaillée
- Photos